

Section de Courbevoie

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

Sommaire

Communications au conseil des décisions du Maire et contrats signés.....	2
1- SIPPAREC – Adhésion des Communautés d’agglomération Val-de-France et Europ’Essonne	3
2- SIPPAREC – Motion relative à l’attitude d’EDF et ERDF concernant la modification du financement par le fonds de partenariat des subventions en matière d’éclairage public.....	3
3- Distribution par concession d’énergies calorifiques et frigorifiques dans une partie du territoire de la Ville de Courbevoie – Avenant n°5	3
4- Projet de requalification du boulevard circulaire	3
5- Entretien et maintenance de jeux d’enfants, aires de jeux et mobiliers – Autorisation et signature de marchés.....	4
6- Convention de télégestion de 13 escaliers mécaniques et de 2 ascenseurs situés dans le quartier du Faubourg de l’Arche ; avenant n°1	4
7-Nettoisement de divers sites et lavages des rues ; autorisation de signature du marché	4
8- Concours « Jardins et balcons fleuris »	5
9- Désignation du Directeur du VAL Courbevoie - Reconduction	5
10- Participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées	5
11- Subvention exceptionnelle à l’OGEC Sainte Geneviève-Saint Paul.....	6
12- Tarifs de la piscine été 200	6
13- Convention entre le ministère de l’Education nationale, la Ville de Courbevoie et le club d’aviron SNBS	8
14- Constitution de provisions selon les modalités prévues par la nomenclature	8
15- Vote du budget primitif 2009	8
16- Impôts locaux – Vote des taux pour 2009-04-09	11
17- Vote du Budget Primitif 2009 annexe de l’assainissement.....	11
18- Vote du taux de la redevance d’assainissement	12
19- Vote du Budget Primitif 2009 annexe de la cantine.....	12
20- Vote du Budget Primitif 2009 annexe du stationnement payant hors voirie.....	12
21- Versement anticipé du FCTVA au titre des dépenses d’équipement réalisées en 2008	12
22- Attribution de subventions à divers établissements communaux et associatifs pour 2009.....	13
23- Décision modificative.....	15
24- Remboursement à un particulier suite au vol de son vélo lors du téléthon 2008	15
25- Assurances – Contrat dommages aux biens – SMACL - Avenant n°4	15
26- Prestations de services d’assurance pour la Ville – Avenant n°1 de transfert	15
27- Dérogation au principe du repos dominical présentée par la société AGF Informatique	15
28- Règlement 2009 des 8èmes rencontres du livre d’histoire et remboursement des frais engagés par les auteurs invités	15
29- Acquisition et livraison de livres non scolaires et de partitions musicales pour les bibliothèques municipales et divers services de la Ville de Courbevoie – Avenant n°1 de transfert au lot n°4	16
30- SIGEIF – Adhésion des villes du Chesnay et de Vaujours	16

31- Logements par utilité de service : mise à jour de la liste des logements concedés moyennant redevance et prestations accessoires	16
32- Octroi de l'indemnité de travaux supplémentaires.....	17
33- Fixation du taux de rémunération des vacations effectuées par des médecins en crèche	17
34- Modification du tableau des effectifs du personnel de la Ville.....	17
35- Point d'accès au droit : convention de partenariat entre la Ville et l'ADIL 92.....	17
36- Point d'accès au droit : convention de partenariat entre la Ville et l'association Maison de la Famille	17
37- Point d'accès au droit : convention de partenariat entre la Ville et l'ADAVIP 92	17
38- Demande de subvention auprès du Conseil général des Hauts de Seine dans le cadre du contrat local de sécurité	17
39- Atelier théâtre citoyen – Fixation du tarif de séjour à Avignon.....	17
Questions orales.....	17
➤ <i>Dispositif Autolib' (Groupe Mouvement Démocrate Courbevoie »</i>	17
➤ <i>Antennes relais (groupe « Une autre ambition pour Courbevoie »)</i>	18
➤ <i>Encombrants (groupe « Une autre ambition pour Courbevoie »)</i>	19
➤ <i>Centre commercial Charras (groupe « Une autre ambition pour Courbevoie »)</i>	19
➤ <i>Attribution des places en crèche (groupe « Une autre ambition pour Courbevoie »)</i>	19

Ouverture de séance 20h

Communications au conseil des décisions du Maire et contrats signés.

- Marché de maîtrise d'œuvre pour la vidéosurveillance tranche 2 et le transfert du poste de contrôle de l'Hôtel de Ville à la rue Lambrechts – Société PHM Sécurité pour un montant de 16 385 TTC prévisionnels

Martine Volard : Comme je l'ai déjà demandé par le passé, mais sans réelle réponse, je souhaite savoir quelle est la justification de cette extension ? Quel bilan passé ? Le cahier des charges ne fait pas du tout apparaître de bilan justifiant cette extension. Mais la mission de ce cabinet apparaît contradictoire : on lui demande de réaliser le bilan pour mieux définir le besoin mais dans le même temps, on a déjà décidé d'en implanter 23 nouvelles. Pourquoi 23 ? Plusieurs éléments nous étonnent dans ce contrat : le forfait de rémunération proposé apparaît étonnement bas au vu de toutes les missions confiées et de l'éloignement géographique du cabinet qui va nécessiter des déplacements coûteux. De plus, il est mentionné que la rémunération définitive sera fonction du montant réel des travaux : ce prix n'est-il pas un prix « d'appel », qui augmentera ensuite fortement. Est-on bien certain de l'indépendance de ce cabinet envers les fabricants ? Dans ce domaine, il n'est pas rare de voir certains assistants à maîtrise d'ouvrage se faire rémunérer par ailleurs sur leurs choix de prescription. De plus, la Ville travaillait déjà avec un autre cabinet pour la 1^{ère} tranche, qui plus est un cabinet de Courbevoie. Il paraît étonnant d'avoir arrêté cette collaboration pour aller chercher un cabinet éloigné, dont on voit mal comment il peut vivre avec une telle rémunération.

Le Maire répond, comme à son habitude, mais sans le démontrer, que les caméras ont été très positives pour notre ville car on a permis d'élucider des affaires. Il s'engage par ailleurs à veiller à ce qu'il n'y ait pas d'avenant à ce contrat.

M.Chambers explique qu'on ne peut comparer cette rémunération à celle des consultants car elle est ici fixée selon un pourcentage du montant total des travaux et non à l'heure ou à la journée

Notre commentaire : M.Chambers élude complètement la réponse car que la rémunération soit un pourcentage des travaux ou un prix à la journée, le résultat est le même : il s'agit d'une rémunération

forfaitaire qui apparaît étonnement basse par rapport aux missions confiées et qui nous conduisent à nous interroger sur la façon dont se cabinet se rémunère en réalité

1- SIPPAREC – Adhésion des Communautés d’agglomération Val-de-France et Europ’Essonne

RAS - **Vote : pour**

2- SIPPAREC – Motion relative à l’attitude d’EDF et ERDF concernant la modification du financement par le fonds de partenariat des subventions en matière d’éclairage public

Le Maire explique que si le SIPPAREC est appuyé par le vote de cette motion par toutes les communes adhérentes, il sera plus fort face à EF et ERDF.

Patrick Bolli : Nous ne pouvons qu’approuver la détermination du SIPPAREC à ne pas céder aux pressions exercées par ERDF. Exclure l’éclairage public du partenariat revient à faire peser sur les finances de la commune une charge supplémentaire. N’oublions pas que l’éclairage public est un facteur indispensable à la sécurité des biens et des personnes.

Groupe « Une autre ambition pour Courbevoie » : nous nous réjouissons de cette délibération car, en cas de non-respect du contrat, ce serait une défaillance du service public. En changeant les règles, l’extension du réseau serait supportée par les communes et les particuliers

Vote : pour

3- Distribution par concession d’énergies calorifiques et frigorifiques dans une partie du territoire de la Ville de Courbevoie – Avenant n°5

Mme Paris, Groupe « Une autre ambition pour Courbevoie » : nous sommes satisfaits d’avoir travaillé au sein du groupe de travail sur le chauffage urbain mais nous espérons que le délai supplémentaire permettra de réfléchir à des solutions plus économes en énergie »

Patrick Bolli : soyons effectivement très attentif aux délais. Cet avenant permet de reculer à 2011 et cela est bien pour nous permettre de mieux élaborer le futur cahier des charges, mais c’est en même temps très court. Sinon, on risque de nous imposer ensuite la même société que celle actuelle (*la SOCLIC*) en raison de délais trop courts !

Vote : pour

4- Projet de requalification du boulevard circulaire

M.Klein, Groupe « Une autre ambition pour Courbevoie » : nous sommes perplexes sur ce sujet. Le dossier est important d’où une nécessité de concertation plus importante. La continuité du projet n’est pas assurée au-delà de l’avenue Gambetta, notamment du côté de la rue d’Aboukir ou l’OPH dispose de logements sociaux. De plus, la concertation envisagée risque de se télescoper avec celle du PLU. Les conseils de quartier n’ayant pas été avertis, il aurait été intéressant de les consulter sur la pertinence de cette étude. Nous nous abstenons sur cette délibération.

M.Accart estime que cette étude correspond à un phasage dans le temps. La Ville a mené une réflexion globale sur ce dossier et à inciter l'EPAD à agir.

M.Klein : la fermeture de l'A14 va réactiver les flux sur le Circulaire. À cause d'un problème de gouvernance au sein de l'EPAD, nous avons pris du retard !

Patrick Bolli : nous trouvons tout de même choquant de faire sans cesse référence au projet de PLU dans toutes les enquêtes publiques et projets d'aménagement concernant la Ville, et d'en repousser toujours le vote. Tout est fait selon un PLU qui n'a même pas encore été soumis à notre assemblée et qui par conséquent n'existe pas !

Le Maire informe que le projet de PLU sera présenté et soumis au vote du conseil municipal dans la 1^{ère} semaine de juillet.

Vote : pour

5- Entretien et maintenance de jeux d'enfants, aires de jeux et mobiliers – Autorisation et signature de marchés

RAS - **Vote : pour**

6- Convention de télégestion de 13 escaliers mécaniques et de 2 ascenseurs situés dans le quartier du Faubourg de l'Arche ; avenant n°1

Mme Paris : nous assistons à un feuilleton à rebondissements répétitifs du fait des transferts successifs (SEMCODAN, Ville, EPAD, EPGD) et des caméras qui n'étaient pas reliées. Les escaliers mécaniques sont fréquemment hors service.

Le Maire : les escaliers ne sont pas en panne, ils sont victimes de vandalisme et sont aussi parfois arrêtés la nuit par les riverains qui souhaitent dormir tranquillement

Patrick Bolli : Cette convention a été signée le 25 avril 2008, renouvelé par tacite reconduction. Nous souhaiterions connaître les améliorations que cette convention a pu apporter ?

Pas de réponse

Vote : pour

7-Nettoieement de divers sites et lavages des rues ; autorisation de signature du marché

Mme Paris : nous regrettons que dans le contrat, il n'y ait pas de mention sur la limitation de la consommation d'eau.

Patrick Bolli : Pour nous ce dossier nous semble opaque et vous allez probablement pouvoir clarifier certains points !

- Quel est le périmètre exact de ce marché ?
- Le nettoyage des rues concerne-t-il toute la Ville ?
- Pourquoi une précision sur une partie de la Ville (Mission Marchand – Fauvelles – Marceau – République) pour toute la voirie ? Quid des autres parties de la Ville ?
- Comment sera levée la tranche conditionnelle ?
- Concernant les prestations diverses, plusieurs remarques :

- Le désherbage : aujourd'hui il est de plus en plus conseillé de faire du désherbage thermique. Pourquoi cette solution n'a-t-elle pas été proposée notamment à la place du désherbage chimique ?
- Pourquoi le ramassage des feuilles ne se fait plus au balai ? c'est à la fois plus écologique et plus économique.
- Par ailleurs dans la liste des aires à chien celle du boulevard de la paix n'y figure pas. Elle ne sera pas supprimée au moins ?
- Pourquoi deux balayeuses de 5m³ le lundi, mardi samedi et une seule les autres jours de la semaine ?

Par ailleurs, on peut s'interroger sur le choix réel pour la ville et la réalité de la concurrence sur ce marché, alors que l'une des sociétés soumissionnaires, classée en 2^{ème} position, la SEGEX ne semble pas être dans le nettoyage

M.Accart : pour les consommations d'eau, c'est un problème de formation des employés de la SITA. S'agissant du désherbage et du ramassage des feuilles, ce n'est pas la question de ce contrat. Le périmètre est indiqué dans le contrat, le reste étant assuré en régie directe. Pour le ramassage des feuilles, il y a quelquefois des amas importants et dangereux et l'utilisation de souffleuses est indispensable pour les ôter rapidement.

M.Klein : le coût au m² pour le nettoyage du Faubourg de l'Arche semble supérieur à celui de la ville.

Martine Volard : quel est le coût au m² entre les prestations déléguées et celles effectuées en régie ? Quel est l'avantage économique pour la ville de cette organisation ? Combien d'agents sont en régie ?

Le Maire : On trouvera la réponse à votre interrogation sur le coût. Actuellement, une soixantaine de d'agents communaux travaillent pour la régie directe. »

Vote : abstention, notre groupe n'étant pas représenté au sein de la commission d'appel d'offres

8- Concours « Jardins et balcons fleuris »

RAS - **Vote : pour**

9- Désignation du Directeur du VAL Courbevoie - Reconduction

RAS - **Vote : pour**

10- Participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées

Mme Boucherie, Groupe « Une autre ambition pour Courbevoie : vous dites que le montant proposé est un montant provisoire car vous ne connaissez pas exactement le coût d'un élève de l'école publique. Ne risque-t-on pas d'être dans l'illégalité pour non respect de la parité ? Par ailleurs, pourquoi continue-t-on à attribuer d'autres subventions, comme celles que nous avons votées récemment pour les cours de langue, ou celle que vous nous proposez ensuite pour les classes transplantées

Mme Limoges : nous n'avons pas toutes les modalités pour calculer ce coût car elles vont être précisées prochainement par le Ministère. Mais nous avons pu déjà faire une bonne estimation au vu des éléments fixés par circulaire. Ce nouveau montant intègre tout, y compris les cours de langue mais la subvention votée lors d'un dernier conseil concernait l'année 2007-2008. En revanche, nous ne pouvons intégrer les classes transplantées car elles ne concernent pas tous les élèves.

Martine Volard : la convention mentionne une durée d'un an à partir d'avril. Est-ce que cela concerne l'année passée ou l'année à venir ? Est-ce une année scolaire ou une année civile et à quel moment sont pris en compte les effectifs ?

Mme Limoges : les effectifs seront actualisés tous les trimestres et la participation actualisée en fonction de cela

M.Gimonet : cette convention permet de ne verser que pour les élèves de Courbevoie. A charge pour les écoles de se tourner vers les autres mairies. Nous avons pu nous mettre d'accord avec la Ville d'Asnières qui va participer au financement de l'école Montalembert, qui compte beaucoup d'enfants d'Asnières.

Martine Volard : on n'a pas eu le détail précis de la façon dont avait été calculé ce nouveau montant et Mme Limoges nous a dit que ce n'était qu'un intermédiaire. Nous ne souhaitons pas qu'il augmente trop. Si cette subvention peut permettre de laisser un libre choix aux familles et de leur permettre d'accéder à des écoles privées pas trop coûteuses, il ne faut pas que cela entraîne le développement d'une école à deux vitesses : l'une publique avec des moyens toujours réduits et l'autre où les personnes qui en ont les moyens peuvent compléter des financements publics restreints et accéder à une école de qualité. Rappelons que l'école privée n'est pas ouverte à tous et fait souvent l'objet d'une sélection des élèves ; elle n'est donc pas soumise aux mêmes contraintes de service public. Toutefois, nous sommes pragmatiques et nous sommes conscients que les écoles privées représentent parfois une alternative indispensable pour certaines familles et certains enfants : elles restent par ailleurs à Courbevoie plutôt ouvertes à tous. Le coût total de cette participation restant modéré pour la Ville, nous voterons donc pour.

Vote : pour

11- Subvention exceptionnelle à l'OGEC Sainte Geneviève-Saint Paul

Mme Boucherie : nous sommes étonnés de voir que la Ville subventionne des classes transplantés pour des classes de moyenne section alors que cela est refusé pour les écoles publiques. Par ailleurs, nous subventionnons ici un voyage en train alors que la Ville organise des voyages en cars pour les écoles publiques. Même si nous ne remettons pas en cause la sécurité des cars choisis par la Ville, ce mode de transport est statistiquement plus risqué et certains parents refusent d'envoyer leurs enfants. Pourquoi la Ville n'accepte pas les transports en train pour les écoles publiques ?

Mme Limoges : la Ville n'organise pas de classes transplantées pour les moyens car c'est refusé par l'inspecteur d'académie

Etonnement des autres groupes car l'inspecteur est le même pour les écoles privées et publiques

Mme Limoges : Par ailleurs, la Ville organise des transports en cars pour des raisons de commodités car il est difficile pour les enseignants et les animateurs d'encadrer les enfants dans un train, mais également pour des raisons de coût car il faudrait encore prendre un car à l'arrivée pour rejoindre les centres de vacances. De plus, les cars sont également nécessaires pour les déplacements sur place. Je rappelle que la Ville est très vigilante que la qualité des transporteurs choisis et toutes les garanties sont apportées.

Vote : pour

12- Tarifs de la piscine été 200

M.Suisse, Groupe « Une autre ambition pour Courbevoie » : je ne suis pas favorable à la gratuité mais je me demande quelle est la plus-value apportée par notre piscine pour justifier une telle augmentation l'été

Mme Boucherie : pendant l'année scolaire, les enfants des écoles bénéficient de l'encadrement des maîtres nageurs de la piscine qui les prennent en charge dans l'eau. Pourquoi cela n'est pas proposé également l'été aux enfants du VAL. Même si ces derniers sont bien encadrés par les animateurs du VAL, ces derniers ne sont pas maîtres nageurs et ne peuvent pas leur proposer les mêmes activités dans l'eau.

Patrick Bolli : Nous ne pouvons qu'approuver la forte baisse des tarifs réduits qui permettront aux plus grands nombres et notamment aux plus démunis d'avoir accès à la piscine. Cependant, nous constatons une forte augmentation du tarif normal (on passe à 4,30 euros du 16 mai au 30 juin contre 4,05 le restant de l'année). Qu'est-ce qui justifie cette hausse de 6% ? Pourquoi doit-on payer plus l'été que l'hiver alors que la piscine reste le principal lieu de loisirs pour ceux et celles qui ne partent pas ou peu à la piscine. Et tous ne peuvent bénéficier du tarif réduit, pensons aux parents qui accompagnent leurs enfants. Par ailleurs, pourquoi le tarif pour les groupes hors Courbevoie augmente moins fortement que le tarif pour les groupes de Courbevoie ?

M. Wagner répond dans un premier temps qu'il s'agit d'une augmentation annuelle classique et pas seulement l'été. Martine Volard lui fait remarquer que la délibération s'intitule « Tarifs de la piscine ETE » et mentionne bien qu'il s'agit de déterminer les tarifs pour l'été 2009, du 16 mai au 30 septembre 2009 » M. Wagner semble le découvrir !

M. Wagner : Si le prix est supérieur en été, c'est parce qu'il y a le solarium et c'est la loi de l'offre et de la demande ! Il y a beaucoup de demande donc c'est plus cher. L'augmentation par rapport à 2008 n'est que de 1,18% et non 6% comme vous l'annoncez.

Mme Boucherie : il est étonnant de dire que le tarif est fonction de l'offre et de la demande, pour un service public, comme s'il s'agissait d'un service commercial !

Martine Volard : l'augmentation que nous mentionnons est celle par rapport aux prix du reste de l'année. Le tarif normal passe de 4,05 euros le reste de l'année à 4,30 en été, soit une augmentation de 6%. Nous ne comprenons pas pourquoi nous augmentons ces tarifs en été, alors que la piscine est l'un des principaux loisirs pour les familles qui ne peuvent partir en vacances ? Pourquoi les pénaliser encore ? Il faut au contraire faciliter l'accès !

M. Wagner : non, nous ne voulons pas trop faciliter cet accès l'été. Les villes qui l'ont fait ont eu des incidents.

M. Lasserre : cela peut être effectivement un risque mais des moyens existent pour assurer la sécurité de la piscine et en tout cas, cela ne justifie pas d'augmenter les tarifs et restreindre ainsi l'accès.

M. Wagner : pour ce qui est des enfants du VLA, ils sont très bien pris en charge par les animateurs du VAL et les maîtres nageurs sont occupés avec la surveillance des bassins.

M. Courtès : je précise qu'en principe, en été, le club de volley organise un tournoi le week-end.

Martine Volard : nous ne comprenons toujours pas pourquoi il n'y a pas un tarif identique toute l'année. Nous sommes opposés à une augmentation l'été.

Le Maire: S'il le faut, je le ferai !

Il se tourne vers M. Wagner pour lui demander son approbation et met la délibération aux voix. Les deux autres groupes lui demandent alors sur quoi porte la délibération et s'il y a bien maintien du prix normal au même tarif que le reste de l'année. Il s'ensuit une grande confusion : après avoir acquiescé dans un premier temps, le Maire semble démenti par M. Wagner qui refuse de changer de position. Ce dernier prend la parole pour dire que la Ville accepte de modifier la délibération : il y aurait bien un tarif

identique pour toute l'année et les tarifs seraient ceux proposés pour l'été 2009. Ce qui revient en fait à augmenter les prix pour toute l'année pour une grande partie des usagers !

Les deux autres groupes s'y opposent et le maire met finalement au vote la délibération initiale, sans aucune modification

Vote : contre

13- Convention entre le ministère de l'Education nationale, la Ville de Courbevoie et le club d'aviron SNBS

RAS - **vote : contre**

14- Constitution de provisions selon les modalités prévues par la nomenclature

Martine Volard : Nous sommes très surpris que la Ville ait pu se mettre dans une telle situation de litige avec la société Derichebourg. Nous avons du mal à croire à une telle erreur des services municipaux (qui l'assument avec honneur) qui n'auraient pu empêcher la société Derichourg de continuer ses prestations malgré la fin du contrat. Nous pensons que si la société a continué d'agir, c'est soit qu'on lui avait laissé faire, pensant que le contrat serait renouvelé, soit qu'on lui a laissé penser que ce serait le cas.

La encore, on voit que le recours immodéré de la Ville aux prestataires externes est très mal géré et contrôlé, générant un coût important pour les contribuables, près de 100 000 euros.

Vote : abstention

15- Vote du budget primitif 2009

M.Lenoël : il existe des difficultés à lire le budget en raison de changements de périmètres (ex : VAL, CCAS...). Les investissements inscrits sont très différents de ceux réalisés, comme nous l'avions annoncé l'an dernier lorsque nous parlions du manque de sincérité de ce budget. Qu'est-ce qui explique la faible hausse de la masse salariale ? Cela peut laisser supposer qu'il y aura des suppressions de postes. Nous aimerions savoir pourquoi les subventions ont baissé de 700 000 €. Ce budget doit préparer l'avenir mais aussi accompagner et amortir la crise. Nous ne sommes sûrs qu'il réponde à ces exigences. Nous avons également une difficulté à nous projeter dans l'avenir : la vidéosurveillance, quelle utilité ? quel bilan ? Enfin, il y a une baisse de la subvention d'équipement de l'OPH alors qu'il y a un besoin criant sur Courbevoie en matière de logement. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce budget.

Martine Volard : Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons déjà fait part de nos interrogations. Ce budget étant bâti sur une forte augmentation des impôts locaux, nous nous interrogeons sur l'utilisation de cette hausse et sur la nécessité d'une telle hausse cette année, en pleine crise économique affectant de nombreux concitoyens. Nous prenons acte des dépenses subies par la Ville, en particulier la forte hausse du Fonds de Solidarité Ile de France. Nous ne sommes pas non plus étonné de la nécessité de cette hausse : l'importance de nos dépenses et la contraction de notre épargne nous conduisaient dans l'impasse et nous l'avions dit dès l'an passé. Mais une hausse aussi importante, pour être justifiée dit effectivement répondre à des causes conjoncturelles –la crise – mais surtout structurelles : le développement des services pour répondre aux besoins de la population, car notre ville a pris du retard.

Vos réponses, ou plutôt l'absence de réponses pendant le débat d'orientation budgétaire, ne nous avaient pas beaucoup éclairés. La lecture de cette proposition de budget apporte quelques réponses mais nous ne sommes pas entièrement convaincus. Il s'agit surtout d'un budget en trompe l'œil. :

➤ Des effets d'annonce, un DOB ressemblant à un programme électoral...mais pas de traduction budgétaire :

- L'augmentation de la subvention à la cantine : en fait retour aux montants de 2007, suite à une forte baisse en 2008. Les conséquences de l'amélioration annoncée de la qualité, suite au nouveau cahier des charges, ne sont pas budgétées. De même pour l'harmonisation du fonctionnement des garderies.
- On ne voit pas où se lisent les efforts en faveur de l'école et de la lecture. On constate effectivement une augmentation forte pour les fournitures scolaires, mais quid des budgets pour le plan lecture ? Restons réalistes, alors que vous en faites l'une des priorités centrales de votre budget, ce plan lecture représente un budget très marginal, environ 55 000 euros ! Bien moins que les provisions votées pour l'indemnisation de la société Derichebourg ! Et alors que vous annoncez une augmentation des achats de livres et disques dans les bibliothèques, on constate une baisse des crédits qui leur sont alloués !
- Une baisse de 11% des subventions aux associations, alors que celles-ci sont confrontées à l'augmentation de la demande consécutive à l'augmentation de la population. Quelle politique sportive derrière cela ?
- En revanche, on constate des efforts notables, que l'on apprécie, envers les personnes âgées et les personnes défavorisées, ainsi que les aides pour la réhabilitation de logements. On a bien noté l'augmentation des budgets d'aide sociale au CCAS.
- Mais en fait, l'augmentation continue du coût de la Police municipale : +3% cette année ; sûrement du fait de la vidéo surveillance. Une des fonctions qui augmente le plus « sécurité et salubrité » : +7%. Est-ce cela le besoin prioritaire de notre ville ? Est-ce pour cela qu'il nous faut augmenter si fortement les impôts ?
- Des dépenses de fonctionnement qui restent toutefois très élevées : il nous faut aujourd'hui nous attaquer à l'efficacité des sommes versées et des politiques menées. Il ne s'agit pas de mettre toujours plus – méfions nous d'ailleurs de la seule comparaison des pourcentages d'augmentation des budgets, mais de faire bien et mieux. Prenons l'exemple de la natation : la Ville finance des maîtres nageurs pour donner des cours aux élèves. Cela nous coûte cher et pour autant un nombre très important d'enfants ne savent pas nager ou mal en fin de primaire, alors que le niveau exigé en 6^{ème} est élevé. Est-ce une bonne politique ? A quoi ont servi les sommes dépensées ? Ne faudrait-il pas d'abord repenser cet enseignement ?

➤ L'autre justification pour ces hausses d'impôts : les investissements et équipements annoncés...mais si on regarde bien les autorisations de programme, on constate que ces équipements sont surtout...pour la fin du mandat. On ne fait que des études pour l'instant, comme pour le réaménagement du Parc de Bécon. Pourquoi d'ailleurs une si forte augmentation des crédits ouverts, on passe de 11 millions, alors qu'on entame juste les études de programmation ? Réaménagement du stade : on a déjà dépensé plus de 3 millions d'euros...pour rien et il faudra tout recommencer avec les coûts des concours d'architecte. De même pour le gymnase et les espaces verts de l'Entrée de Ville, la réhabilitation de la crèche Armand Silvestre, l'Hôtel de Ville. Une hausse en début de mandat...mais des réalisations en fin de mandat, avant les élections. Classique ! Des promesses, toujours pour les investissements. Hélas, les hausses d'impôts sont elles, bien réelles !

Et puis, des investissements discutables et non urgents sont maintenus : vidéosurveillance, avec un budget supplémentaire d'1 millions d'euros, le passage en liaison froide dans les cantines alors que cela va contre l'amélioration du goût qui est recherché. M.Courtès le sait bien puisqu'il s'est battu contre la liaison froide dans les collèges, au sein du Conseil général.

Donc, en définitive, un budget qui montre quelques évolutions, avec quelques nouvelles mesures qui vont dans le bon sens et nous en prenons acte, mais dans la majorité, pas d'évolution et d'inflexion notable, surtout des effets d'annonce.

➤ Enfin, pour financer des dépenses, vous avez fait le choix d'une forte hausse des impôts. Comme nous l'avons déjà dit, cette hausse était inévitable mais pourquoi une si forte hausse cette année ? Nous l'estimons trop forte cette année et nous en contestons la nécessité :

- Des choix de financement discutables pour le budget parking et l'assainissement : vous avez choisi d'augmenter fortement les subventions d'équilibre provenant du budget de la Ville : près de 100 000 euros dans le 1^{er} cas, 150 000 dans le 2^{ème} cas, alors que les tarifs des abonnés aux parkings restent bas et que la subvention d'assainissement n'augmente pas. Ne vaudrait-il pas mieux augmenter les redevances des usagers –comme on l'a fait pour la TEOM – plutôt que les impôts locaux ?
- Concernant la TEOM, même si effectivement le coût des déchets devient un enjeu majeur, nous ne partageons pas votre choix de continuer à augmenter la TEOM, qui nous paraît une mesure inefficace, car invisible pour nombre d'habitants. Face à l'augmentation des déchets produits, jusqu'où faudra-t-il continuer à augmenter cette taxe ? Il nous faut réfléchir autrement et mettre en place de véritables actions pour réduire ces déchets et surtout réfléchir à une taxe incitative, plus visible
- Surtout, vous avez minoré dans ce budget des recettes, en particulier FCTVA. Le mensonge est gros et l'absence de sincérité flagrant puisque la Ville nous propose par ailleurs de signer la convention sur le versement anticipé du FCTVA, qui permettra de doubler cette année les sommes perçues, soit environ 3 à 4 millions de recettes et 2 points de taxe d'habitation. Pourquoi ? Parce qu'on n'est pas sûr de tenir ses engagements, soit plus de 38 millions d'euros ? Nous comprenons cette crainte parce que l'an dernier la Ville n'a en réalité réalisé que 32 millions. D'un côté on fanfaronne en affirmant une augmentation de 23% des dépenses d'équipement mais de l'autre on est si peu sûr de soi qu'on peine à s'engager dans le budget sur une augmentation minimum de 18%. OU alors parce qu'on continue à faire ce que la Ville a toujours fait : se constituer une cagnotte ? Et on aura encore l'année prochaine un report de 20 millions d'euros pour financer des investissements à venir, toujours promis, jamais réalisés. Est-ce normal et décent de faire supporter alors une telle augmentation d'impôts en cette année de crise ? Doit-on lever l'impôt pour faire de l'excédent ?

En définitive : quelques mesures intéressantes, un budget plus réaliste que l'an passé en particulier pour les dépenses d'équipement mais des demi-vérités ou des demi-mensonges qui maintiennent le doute sur votre sincérité réelle et quelques priorités que nous ne partageons pas. **C'est la raison pour laquelle, notre vote sera modulé :**

- **Charges de fonctionnement : abstention** car même si certaines mesures sont intéressantes, nous ne partageons pas toutes les priorités et certaines promesses ne sont pas traduites dans le budget. Nous prenons acte pour le fonds de solidarité de la région Ile de France mais nous attendons de voir la réalité.
- **Recettes de fonctionnement : contre** car on pouvait aller moins haut sur la fiscalité locale, en particulier en inscrivant les recettes du FCTVA, qui font gagner de 3 à 4 millions. Et nous ne sommes pas d'accord pour la TEOM.
- **Dépenses d'investissement : abstention** car nous ne partageons pas toutes les priorités et nous ne sommes pas d'accord sur les reports permanents. Nous sommes très septiques sur la capacité de la Ville à réaliser effectivement ce qui est inscrit
- **Recettes d'investissement : contre** car le FCTVA n'a pas été inscrit

M.Spiri : Je suis d'accord sur le principe exprimé par M.Lenoël en terme de pérennité, d'essor et d'amortissement de la crise. Néanmoins, le budget y répond et il semble réaliste en période de crise, sincère en terme d'investissements. La justice sociale est notre priorité (quotient familial, 100% lecture...). Aujourd'hui, les priorités sont mieux ciblées.

M.Gimonet : L'augmentation de la subvention au VAL correspond à une plus forte demande des citoyens. Le budget 2008 faisait ressortir un manque d'épargne mais beaucoup de nos recettes ne sont pas prévisibles : les droits de mutation qui étaient très importants ces dernières années, mais chutent fortement actuellement. Une partie de nos excédents provient de la taxe professionnelle dont les bases augmentent beaucoup, sans que nous ne puissions le prévoir.

Concernant la baisse du montant total des subventions, cela provient de la crèche de la Nouvelle Etoile à qui la Ville attribuait une subvention par le passé. A compter de 2009, ce sera un marché public et non

plus une subvention. En rajoutant le VAL, la hausse de la masse salariale reste identique à celle de la strate. Nous pourrions vous fournir les comparaisons.

M.Accart : Pour le Parc de Bécon, le périmètre initial du projet était beaucoup trop restreint. Nous avons voulu rechercher une plus grande cohérence avec les espaces culturels et horticoles qui le jouxtent. D'où l'extension du projet et un réaménagement plus complet. Les montants supplémentaires sont des montants estimés, sur la base d'un prix au m².

M.Gimonet : Le fait de baisser les impôts en raison des recettes attendues FCTVA est une erreur politique car une recette d'investissement ne peut servir à payer du fonctionnement.

Martine Volard : non, je ne confonds pas recettes d'investissement et de fonctionnement. Je ne partage tout simplement pas votre choix. Même si le TCTVA est une recette d'investissement, le fait de la minorer conduit de facto à augmenter le prélèvement sur la section de fonctionnement, et donc à devoir augmenter les recettes de fonctionnement –en l'occurrence les impôts. C'est la raison pour laquelle nous estimons que la minoration de cette recette certaine est un mensonge, pour justifier des augmentations d'impôts qui auraient dû être moindre cette année.

Par ailleurs, je pense qu'il ne faut pas perdre notre temps à comparer la masse salariale des villes. Cet indicateur ne veut plus rien dire car il dépend du périmètre de gestion de chaque ville et de la façon dont les services sont réalisés. Dès lors qu'une ville délègue beaucoup, comme la notre, la masse salariale diminue et cela peut sembler positif, mais d'autres postes de dépenses augmentent ailleurs.

Mme Fasshauer : il reste qu'il n'y a rien pour le service public de la santé. L'accès aux soins est très difficile depuis la fermeture de la Nouvelle Etoile.

Le Maire : Je ne crois pas qu'il y ait des problèmes d'accès aux soins sur Courbevoie. Je ne peux pas laisser dire cela. Toutes les consultations qui étaient auparavant à la Nouvelle Etoile ont été recréées –et même plus – à l'Hôpital de Courbevoie. Nous devons peut-être mieux communiquer dessus pour informer la population.

16- Impôts locaux – Vote des taux pour 2009-04-09

Martine Volard : La structure du budget de la Ville et les investissements nécessaires rendent effectivement indispensables une augmentation des impôts locaux mais nous en contestons la si forte augmentation en cette année de crise qui touche les habitants mais aussi les petites entreprises. Et surtout car, comme nous l'avons dit précédemment, une si forte hausse n'était pas nécessaire cette année, vous avez volontairement minoré d'autres recettes certaines, comme cela issues du FCTVA.

M.Gimonet : Nous évaluons avec prudence les dépenses et les recettes. L'augmentation de la fiscalité est effectivement un choix politique que nous avons fait

Martine Volard : Je préfère quand vous dites la vérité. C'est un choix politique que nous ne partageons pas. Même si cette hausse est inévitable, nous le redisons, nous pouvions faire moins cette année et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre. Nous craignons que cette hausse ne serve avant tout à créer un excédent.

Vote : contre

17- Vote du Budget Primitif 2009 annexe de l'assainissement

Martine Volard : Vous avez choisi d'équilibrer ce budget en augmentant la subvention de la Ville – et donc les impôts. Pourquoi ne pas avoir au contraire augmenté la redevance payée par les usagers qui est restée stable depuis des années.

M.Gimonet : Nous l'étudierons pour les années à venir.

Vote : abstention

18- Vote du taux de la redevance d'assainissement

Martine Volard : Ces taux auraient pu être relevés cette année pour minore la subvention de la Ville –et donc l'augmentation des impôts locaux.

Vote : abstention

19- Vote du Budget Primitif 2009 annexe de la cantine

Martine Volard : Ce budget n'intègre pas de façon claire les efforts promis en faveur de la qualité de la restauration scolaire. A plusieurs reprises, au sein du groupe de travail chargé de son élaboration, nous vous avons demandé, ainsi que les associations de parents d'élèves, si la Ville avait pu évaluer le coût supplémentaire de ce cahier des charges et si elle en financerait le coût. Nous n'avons jamais eu de réponse claire et nous comprenons pourquoi. La hausse de la subvention au budget cantine ne reflète pas la prise en compte de ce coût mais une simple mesure budgétaire suite à une baisse l'an passé consécutive à un excédent. Comme d'habitude, des promesses et des effets d'annonce....mais pas de traduction budgétaire

M.Gimonet : En 2007, il y avait plus de jours de cantine qu'en 2008 en raison de la modification du calendrier scolaire. Cela explique donc le coût inférieur pour la Ville.

Vote : abstention

20- Vote du Budget Primitif 2009 annexe du stationnement payant hors voirie

Martine Volard : Là encore, vous avez choisi d'augmenter la subvention de la Ville pour équilibrer ce budget. Les tarifs des parkings municipaux sont très faibles. Faut-il continuer à subventionner, par les impôts locaux et donc tous les contribuables, ceux qui possèdent des voitures ? Dans le cadre de l'Agenda 21, il faut aussi mener cette réflexion.

Vote : abstention

21- Versement anticipé du FCTVA au titre des dépenses d'équipement réalisées en 2008

Martine Volard : Nous sommes bien évidemment favorables à une telle convention mais ne soyons pas dupes : l'engagement pour les villes est en réalité bien faible : elles doivent, pour bénéficier de ce remboursement anticipé, s'engager à investir au moins 1 euro de plus que la moyenne des 4 dernières années. L'engagement n'est pas très fort !

Pour notre Ville, vous pouvez également fanfaronner en inscrivant un montant de 47 millions de dépenses d'équipement et annoncer une hausse de 23,7%, mais on sait ce que valent à Courbevoie depuis des années les prévisions budgétaires (70 millions inscrits au BP 2008, 32 millions effectivement réalisées !).

Par ailleurs, je le redis, quel crédit donner à cette convention et à l'engagement de la Ville quand elle n'inscrit pas à son budget la recette correspondante ? N'est-elle pas certaine de tenir son engagement ?

Grimace d'agacement de M.Gimonet qui supporte visiblement mal qu'on appuie là où ça fait mal

Vote : pour

22- Attribution de subventions à divers établissements communaux et associatifs pour 2009

M.Lenoël : On retrouve à nouveau une subvention exceptionnelle pour le SFOC. Quelles mesures ont été prises pour que cela ne se renouvelle pas. Nous constatons par ailleurs que ne figure plus cette année de subvention pour les restaurants du cœur, qui était déjà dérisoire l'an passé. Il nous paraît indispensable, en cette année de crise et alors que le nombre de personnes qui se présentent aux restaurants du cœur a fortement augmenté cette année, que cette subvention soit maintenue et augmentée. Pourquoi également une baisse de la subvention à la compagnie des Tréteaux Blancs ? Cette compagnie théâtrale avait également des locaux de stockage dans le stade, qui lui ont été retirés pour les travaux.

M. Wagner : La subvention exceptionnelle au SFCO correspond à la deuxième et dernière partie de l'apurement de la dette. Le Club a passé une convention avec le Stade Français qui participe désormais à hauteur de 35 % ; comme la Ville, au financement du SFOC. Nous avons également demandé au SFOC d'accueillir davantage de courbevoisiens parmi ses adhérents et de favoriser davantage les niveaux intermédiaires et moins l'élite.

Mme Leventic : Il n'y a pas ici toutes les subventions car certains dossiers ne sont pas encore complets. C'est le cas pour les Restaus du Cœur mais j'ai rencontré aujourd'hui le responsable et c'est réglé. Nous allons fortement augmenter leur subvention cette année à la demande du Maire.

M.Jean : Nous avons diminué la subvention à la Compagnie des Tréteaux Blancs car l'analyse du dossier a fait apparaître un capital important. Rappelons que la Ville de Neuilly et le Conseil général aident également cette compagnie. Cela pourra être rediscuté mais je regrette l'absence de dialogue. Ils ne sont jamais venus me voir. Il faut que leur action s'inscrive dans la politique culturelle de la Ville, à la quelle nous travaillons.

M.Lasserre : Je suis content d'entendre que vous travaillez à une politique culturelle, nous attendons que vous nous la présentiez ! Par ailleurs, l'association Aides a demandé une subvention à la Ville et il semblerait que son dossier ait été retourné car l'association refusait de fournir la liste de ses personnes aidées. Or cette association est tenue au secret sur les membres aidés. Si on applique les statistiques, il pourrait y avoir environ 200 personnes concernées à Courbevoie. Cela n'est pas rien et 500 euros, comme pour les Restaus du cœur, ne sont pas suffisants pour ce qui relève d'un problème de santé publique.

M.Gimonet : Il est faux de dire cela. Nous n'avons jamais demandé la liste nominative des personnes aidées, nous ne le faisons jamais.

Martine Volard : Mon intervention portera essentiellement sur les subventions aux associations sportives. Le soutien accordé par la Ville aux associations doit être le reflet de la politique sportive de la Ville, qui la met en œuvre via ces associations. Le contrat de partenariat que nous avons adopté en décembre dernier propose d'ailleurs comme orientation prioritaire le développement de la pratique sportive et de compétition pour le plus grand nombre, et en particulier pour les jeunes de 4 à 15 ans. Ce document évoque également la qualité du service rendu et la dynamisation du tissu associatif au travers de la formation des dirigeants, entraîneurs, arbitres et juges, et l'organisation et la participation à diverses manifestations sportives.

Il nous semble que pour mettre en oeuvre effectivement cette politique –et ne pas se contenter de mots – la détermination du montant de la subvention doit tenir compte de plusieurs paramètres :

- le nombre d'adhérents et parmi eux, la part des adhérents courbevoisiens, qui doit être la plus élevée possible. La Ville souhaite ne pas augmenter les subventions pour maîtriser son budget. On le comprend mais est-ce possible dans la mesure où la population –et donc les besoins – ont fortement augmenté. La politique des ZAC se paie maintenant. Et trop de courbevoisiens en paient le prix élevé en ne pouvant accéder aux activités sportives. Il manque d'ailleurs un critère important dans les indicateurs : nombre d'inscriptions refusées faute de place ?
- Coût de l'adhésion totale (cotisation annuelle – licence – frais d'entrée), afin de mesurer les efforts faits pour maintenir des prix faibles et donc l'accès de tous. L'augmentation de la cotisation est un frein très important à la pratique des activités sportives dans de nombreuses familles ayant plusieurs enfants ou pour les familles les plus en difficulté financière (et cette adhésion est déjà élevée)
- Coût de fonctionnement par adhérent : tous les sports ne génèrent pas les mêmes coûts, si en raison des différences de coûts des équipements nécessaires ou de coûts d'encadrement différents, soit parce qu'elles ne pratiquent pas les mêmes politiques d'équipement de leurs adhérents (ainsi, au tennis, chacun achète sa raquette et sa tenue). Cet indicateur n'apparaît pas.
- Favoriser le sport de masse, c'est aussi ne pas subventionner trop fortement les clubs accédant à des niveaux « élite », mais parfois au prix d'une sélection très forte, mais favoriser les associations qui intègrent dans leur compétition un maximum de jeunes, sans sélection trop forte. Trop souvent, les parents se plaignent pour leurs enfants qui n'accèdent pas à la compétition, d'activités sportives plus proches de la garderie que d'une véritable formation sportive.
- L'effort consacré à la formation des entraîneurs et des arbitres, pour assurer le fonctionnement et la relève des équipes, mais aussi tissé du lien associatif

Au vu de ces critères, nous avons donc du mal à comprendre bien les subventions proposées :

- nous sommes étonnés du nombre de non courbevoisiens dans certaines associations fortement subventionnées (ex : Rugby avec près de 29%). D'ailleurs de façon étonnante, cette association ne fournit pas ses effectifs des années passées, (il nous semble que les effectifs non courbevoisiens étaient encore plus importants). Comment la Ville peut accepter ce dossier incomplet ? La subvention de cette association ne semble donc pas rentrer dans les objectifs de la Ville, ne favorise-t-on pas ici des résultats sportifs ?
- globalement nous sommes surpris de la forte augmentation des adhérents non courbevoisiens. Comment cela s'explique ? Il devient donc vraiment important de connaître les refus d'inscription pour des courbevoisiens. Comment sont gérées les inscriptions des NC ? Sont-elles prises en compte uniquement en fonction des places disponibles ? Quid également de la prise en compte des efforts faits par certaines associations pour proposer de nouveaux créneaux ?
- Pourquoi une telle augmentation de la subvention à la société nautique Basse Seine qui accueille aussi peu de Courbevoisiens ?
- Pourquoi une si forte subvention pour le club de VTT qui a si peu d'adhérents (86) ?
- Comment se font les attributions : certains demandent et ont (ex tennis), d'autres moins que ce qui est demandé (ex foot)
- Quant au club olympique, la non distinction entre le patinage et le hockey empêche d'y voir bien clair. Que subventionne-t-on en réalité : la pratique et le développement d'un sport coûteux et exigeant, le patinage, ou un club d'élite : le hockey ?
- Et puis, pour finir, cette subvention exceptionnelle de 45 000 euros au SFOC pour éponger la dette, là encore suite à la folie des grandeurs d'un club élitiste.
- on demande aux clubs d'indiquer les actions qu'ils entendent développer. Mais quels moyens donner ensuite pour les mettre réellement en oeuvre. Quelle prise en compte dans la subvention ? Il vaudrait mieux demander moins d'action mais les aider réellement.

Parce qu'il y a pour nous un écart très fort entre les priorités affichées et sa traduction dans les subventions accordées, nous nous abstenons sur les subventions aux associations sportives. Nous attendons que la politique sportive devienne un vrai partenariat avec les associations, dans un cadre clair et transparent et non pas du lobbying des unes ou des autres. A ce titre, d'ailleurs, il serait peut-être bon

de revoir également le calendrier d'attribution de ces subventions pour qu'il corresponde davantage avec le calendrier des besoins des associations, c'est-à-dire l'année scolaire car en réalité on leur attribue des subventions alors que leur saison est quasiment terminée, mettant celles ayant accepté des nouveaux adhérents ou créé des nouveaux créneaux en difficulté.

M. Wagner : La ville fixe comme objectif aux associations de favoriser les inscriptions de courbevoisiens. Il s'agit dans un premier temps de recommandations. Si cela n'est pas suivi d'effets, il pourra y avoir des évolutions dans nos subventions. Nous pourrions effectivement compléter nos indicateurs et en particulier tenir compte le coût total par adhérent. Concernant le rugby, il y a moins de courbevoisiens dans les adhérents car c'est un club d'élite qui doit aussi recruter ailleurs. Nous ne favorisons pas l'élitisme mais les bons résultats permettent aussi d'attirer des jeunes. Concernant le club nautique, ils ont également des frais importants car plusieurs bateaux engagés en championnat de France. Mais ils font également beaucoup pour les courbevoisiens en organisant des stages et sessions spécifiques. Le hockey sur glace et le patinage ont également des résultats de haut niveau.

Le Maire reprend la parole à M. Wagner et met directement au vote, ne nous permettant pas de répondre. Il se voit visiblement mal à l'aise face aux réponses de M. Wagner qui en fait justifient ce que nous dénonçons : les clubs d'élite avec des bons résultats sportifs sont favorisés et les grosses mannes financières leur reviennent en priorité.

Vote : abstention pour les associations sportives – Pour, pour les autres

23- Décision modificative

RAS – **Vote : pour**

24- Remboursement à un particulier suite au vol de son vélo lors du téléthon 2008

RAS – **Vote : pour**

25- Assurances – Contrat dommages aux biens – SMACL - Avenant n°4

RAS – **Vote : pour**

26- Prestations de services d'assurance pour la Ville – Avenant n°1 de transfert

RAS – **Vote : pour**

27- Dérogation au principe du repos dominical présentée par la société AGF Informatique

RAS – **Vote : pour**

28- Règlement 2009 des 8èmes rencontres du livre d'histoire et remboursement des frais engagés par les auteurs invités

Mme Boucherie : Comment sont recrutés et choisis les membres de ce jury ? Comment fait-on pour y participer ? Comment a été choisi le thème cette année ?

M.Jean : Le thème a été choisi en accord avec le jury.

M.Jean ne répond pas en fait à la question sur la constitution du jury et s'embrouille devant l'insistance de Mme Boucherie. On finit par comprendre qu'il s'agit d'une cooptation par la Ville parmi des personnes qu'elle connaît

Martine Volard : Nous avons les mêmes interrogations sur la façon dont est constitué le jury et vous n'y répondez pas. Par ailleurs, l'article 1 mentionne que trois librairies associées à la sélection, présentation et vente des ouvrages mais seulement deux sélectionnent les ouvrages à l'article 2. Pourquoi ? Pourquoi les bibliothèques municipales ne sont pas associées. Cela serait un bon moyen de les mettre en avant ? Comment se fera le travail avec des classes ? Dans quel cadre ? Il mentionné un concours, lequel, quelles modalités d'organisation ? Lors du débat d'orientation budgétaire en mars dernier, vous aviez évoqué le doublement des crédits accordés au Grand prix du jeune lecteur. Or, d'après nos informations, ces crédits auraient été transférés sur ce concours ?

M.Jean : Les bibliothécaires municipales sont complètement intégrées à ce concours, qui participent à la sélection.

Mme Limoges : Nous travaillons avec les écoles volontaires. Les bibliothécaires qui sont dans ces écoles proposent les lectures aux enfants, qui élaborent ensuite des gazettes pour le concours. Effectivement, les crédits que nous avons évoqués pour le DOB sont ceux pour ce concours.

Vote : pour

29- Acquisition et livraison de livres non scolaires et de partitions musicales pour les bibliothèques municipales et divers services de la Ville de Courbevoie – Avenant n°1 de transfert au lot n°4

M.Lenoël : Il ne reste que très peu de libraires à Courbevoie, mais il s'agit d'un service de proximité indispensable. N'est-il pas possible que la Ville achète davantage de livres auprès d'eux.

M.Jean : Nous partageons le même souci et avons déjà rencontré ces libraires. Mais nous sommes soumis aux contraintes des marchés publics et souvent ils ne répondent pas à ces marchés. Nous ne pouvons rien faire s'ils ne répondent pas.

Vote : pour

30- SIGEIF – Adhésion des villes du Chesnay et de Vaujours

RAS – **Vote : pour**

31- Logements par utilité de service : mise à jour de la liste des logements concédés moyennant redevance et prestations accessoires

Martine Volard : Pourquoi la Ville ne conserve-t-elle pas ces biens dans son patrimoine privé pour en faire du logement social ?

Mme Deshayes : La Ville préfère vendre et donner l'argent issu de ces ventes à l'OPHLM pour la réhabilitation de son patrimoine plutôt que disséminer partout des logements.

M.Lenoël : Votre réponse est contradictoire avec le budget 2009 présenté qui montrait une baisse de la subvention à l'OPHLM.

Mme Deshayes : Nous nous engageons à reverser ces sommes lorsque la vente sera effectuée, vraisemblablement pas avant 2010.

Vote : pour

32- Octroi de l'indemnité de travaux supplémentaires

RAS – **Vote : pour**

33- Fixation du taux de rémunération des vacations effectuées par des médecins en crèche

RAS – **Vote : pour**

34- Modification du tableau des effectifs du personnel de la Ville

RAS – **Vote : pour**

35- Point d'accès au droit : convention de partenariat entre la Ville et l'ADIL 92

RAS – **Vote : pour**

36- Point d'accès au droit : convention de partenariat entre la Ville et l'association Maison de la Famille

RAS – **Vote : pour**

37- Point d'accès au droit : convention de partenariat entre la Ville et l'ADAVIP 92

RAS – **Vote : pour**

38- Demande de subvention auprès du Conseil général des Hauts de Seine dans le cadre du contrat local de sécurité

RAS – **Vote : pour**

39- Atelier théâtre citoyen – Fixation du tarif de séjour à Avignon

RAS – **Vote : pour**

Questions orales

➤ **Dispositif Autolib' (Groupe Mouvement Démocrate Courbevoie »**

Martine Volard : Alors que l'idée d'instaurer un système de partage de véhicules « propres » a été favorablement retenue par les participants de la réunion Agenda 21 du 13 mars dernier, nous nous étonnons que l'adhésion à Autolib' ne nous ait pas été présentée en Conseil municipal avant le 31 mars 2009, échéance laissée aux potentiels adhérents.

En effet, à l'initiative de la Mairie de Paris, un syndicat mixte associant communes et intercommunalités serait créé pour mettre en place un système de partage de 4 000 véhicules électriques (dont 2 000 en banlieue de la petite couronne).

Il s'agirait d'une location en libre service 7j/7 24h/24 avec un abonnement mensuel compris entre 15 et 20 € et une facturation de 4 à 5 € la demi-heure. Contrairement aux systèmes d'autopartage qui existent actuellement, Autolib' présente plus de liberté. Ainsi, il n'existe ni obligation de réserver ni obligation de rapporter le véhicule à son endroit d'origine. L'étude marketing de la Mairie de Paris montre que 31 % des automobilistes parisiens intéressés par Autolib' et ayant l'intention d'utiliser le service seraient prêts à se séparer de leur véhicule.

S'agissant du fonctionnement, le syndicat adoptera la délégation de service public tant pour le déploiement que pour la gestion d'Autolib'. Pour le lancement du projet, chaque collectivité devra investir 50 000 € pour 6 places avec bornes et 3 véhicules. Il sera possible d'étaler l'investissement à hauteur de 6 165 € par an pendant dix ans. En contrepartie, la collectivité percevra une redevance d'occupation du domaine public de 750 € par place et par an (avec indexation annuelle), soit 4 500 € par station. Dans la moins bonne des hypothèses, la charge financière par station sera de 1 665 €. Lors de la première année d'existence du syndicat, chaque adhérent devra verser 700 à 1 000 € par station pour financer le fonctionnement dudit syndicat. Les années suivantes, le financement se fera par une redevance versée par le délégataire.

Hormis Puteaux et Bois-Colombes, toutes les villes limitrophes sont favorables à ce système.

Par conséquent, nous aimerions savoir pourquoi notre municipalité n'a pas envisagé l'adhésion au syndicat mixte et si, dans un futur proche, vous adopteriez Autolib'.

Réponse apportée par M.Bordeaux

M.Bordeaux adopte un ton doctoral et commence son intervention en expliquant que ce dossier est très complexe et que nous n'avons pas toutes les informations. Il lui fait donc retracer tout l'historique. S'ensuit une intervention très longue, qui bien souvent confirme ce que nous avons dit et quelquefois module nos chiffres (nous n'avons effectivement accès qu'au dossier presse !). Beaucoup de conseillers de la majorité ont une attitude étonnante, n'écoutent rien et rient ouvertement pendant cette intervention.

En résumé, nous retiendrons de sa réponse la position suivante de la Ville :

La Ville n'est pas contre ce dispositif mais les informations données par la Ville de Paris sont encore trop imprécises, il reste encore beaucoup d'incertitudes (sur les grilles tarifaires, sur la nature du véhicule, les modifications réelles de comportement par les usagers et le passage des intentions aux actes). La Ville souhaite donc réfléchir avant de s'engager trop fortement. M .Bordeaux évoque également les conséquences d'un tel dispositif sur l'aménagement urbain car il faudra libérer des espaces en surface pour ces véhicules et donc supprimer des places de parking. Il s'interroge également sur les choix à faire entre la voiture et les transports en commun, qui risquent d'être concurrencés par ce dispositif qui en définitive développe la voiture individuelle alors que l'on souhaite développer le collectif. Mais la réflexion est en cours et ce dossier est pris en charge par les services techniques qui l'étudient et le suivent.

M.Lasserre : L'intérêt de ce dispositif est aussi de diminuer le trafic car rappelons qu'à Paris, les études montrent que 20% des voitures en circulation sont en fait en recherche d'une place pour stationner. Par ailleurs, ce dispositif a surtout un intérêt pour les trajets banlieues/Paris et banlieues/banlieues. Dans ce dernier cas, pour bien fonctionner, il ne faut pas qu'il y ait des ruptures dans certaines villes. Il s'agit effectivement d'un pari car nous avons du mal à évaluer les résultats mais il est quelquefois nécessaire de prendre des risques pour faire bouger els comportements. Cela va dans le sens d'une plus forte mutualisation et permettra d'améliorer les transports de banlieue à banlieue que les transports en commun peuvent entièrement résoudre.

➤ **Antennes relais (groupe « Une autre ambition pour Courbevoie »)**

Mme Paris : quelle est l'action menée par la Ville pour limiter le nombre et la puissance des antennes relais ? Pourquoi des antennes sont implantées sur des immeubles HLM ?

M.Accart : La Ville s'est mobilisée très tôt sur ce sujet et a pris des arrêtés d'interdiction, qui ont été condamnés par la justice. Il faut rappeler que l'antenne n'est pas dangereuse pour ceux qui sont juste en dessous. C'est son faisceau qui doit être étudié. La Ville, avec l'association des maires, a mené des études sur le sujet et une cartographie a été réalisée. En 2004, l'association des maires a signé une charte avec les opérateurs qui installent ces antennes. Le principe de précaution prévaut. Mais il faut faire attention au commerce de la peur que font certaines associations. Les portables que nous utilisons en permanence, et les enfants jeunes surtout, sont encore plus dangereux.

Mme Deshayes : L'OPHLM bloque désormais l'installation de toutes les nouvelles antennes

Le Maire : C'est surtout la puissance d'émission qui est dangereuse et celle-ci n'est pas identique à toutes les heures de la journée. Peut-être faut-il en fait installer plus d'antennes mais avec des puissances plus faibles.

M.Chambers : La Ville est en train de s'équiper d'outils de contrôle pour mesurer à l'improviste cette puissance.

➤ **Encombrants (groupe « Une autre ambition pour Courbevoie »)**

Mme Paris : Vous avez fermé la déchèterie et les trottoirs sont désormais encombrés en permanence d'encombrants. Cela a aussi un coût écologique en raison du nombre de camions qui circulent pour ce ramassage. Quelles évolutions envisagez-vous ?

M.Accart : La déchèterie a dû être fermée pour étendre le cimetière. 30% des déchets apportés l'étaient par les particuliers. Le reste par les artisans, pour qui c'était un service gratuit. Nous allons développer les déchèteries mobiles. Cela marche bien. Il y en a dans les villes voisines, qui sont accessibles aux courbevoisiens. Mais nous allons également en installer un boulevard de Verdun. Il faut responsabiliser les gens sur les gestes citoyens. Concernant le coût écologique, il existait aussi pour la déchèterie, en raison des camions qui venaient chercher les bennes.

➤ **Centre commercial Charras (groupe « Une autre ambition pour Courbevoie »)**

M.Klein : Nous avons découvert dans la presse le projet futur du centre Charras. Vous aviez voulu rassurer les habitants en leur disant que les espaces verts seraient préservés. Or ce projet semble montrer une forte diminution de ces espaces. Comment les habitants seront associés à ce projet ?

Le Maire : ce projet est mené dans le cadre de la requalification du centre-ville mais il s'agit d'un projet privé, porté par le groupe Corio. Son diagnostic montre le manque de visibilité de ce centre commercial et l'objectif est de l'améliorer et de recréer le lien avec le reste de la Ville. Le groupe m'a présenté ses orientations en 2007, ainsi qu'aux riverains et commerçants, mais depuis aucun projet ne m'a été présenté. Ce projet est privé mais nous conservons un pouvoir car nous possédons les parkings. Nous pourrions toujours le refuser. Je pense toutefois que suite au réaménagement du centre commercial des 4 Temps et celui du Centre Eiffel, en cours, à Levallois, il va falloir aller plus vite pour que le centre Charras continue d'exister. Peut-être faudra-t-il sacrifier quelques arbres mais nous les replanterons ailleurs.

➤ **Attribution des places en crèche (groupe « Une autre ambition pour Courbevoie »)**

Mme Fasshauer : Quels sont les critères d'attribution des places en crèche et quelle information est donnée aux parents sur leur place sur la liste d'attente

Mme Leventic : la priorité est donnée aux cas sociaux signalés par la CAF ou la PMI, ainsi qu'aux enfants handicapés ou de parents handicapés ou victimes de maladies graves. Les autres places sont attribuées dans l'ordre d'inscription sur la liste. La commission d'attribution, composée des directrices de crèches et des fonctionnaires de la Ville, se réunit en mai. Les parents sont informés aussitôt. Désormais, tout sera centralisé au sein du service de la petite enfance. Nous essayons d'expliquer aux directrices qu'elles ne doivent pas être trop rigides sur les âges des enfants, car elles font aussi les choix en fonction de cela pour maintenir des sections équilibrées. Nous donnerons désormais aux parents leur place sur la liste d'attente par rapport à la crèche demandée.

Martine Volard : Il faut avoir en tête que les parents qui sollicitent la mairie pour une place en crèche sont avant tout en recherche d'une solution de garde. Or la réponse des services de la Ville est trop souvent technique : il n'y a pas de place, d'où le fort désarroi de parents, qui ont avant tout besoin d'être orientés. C'est la raison pour laquelle nous avons préconisé la création de maisons de l'Enfance dans tous les quartiers, pour être de véritables lieux d'information et de mises en relations de parents, par exemple avec des annonces, pour les gardes partagées...

Mme Leventic : les services de la Ville assurent ce rôle d'orientation. Nous leur donnons l'adresse de la PMI et la liste des assistantes maternelles. Parfois, nous les aidons à faire des simulations de coût.

La réponse de Mme Leventic montre qu'elle mesure mal le besoin des parents. Il ne suffit pas de leur faire des simulations ou leur donner une liste des assistantes maternelles, qui la plupart du temps n'ont pas de place non plus !

Le Maire clôt la séance en informant, suite à la question posée lors du dernier conseil, sur l'achat de locaux commerciaux par la société Hermitage à la Défense, qu'il a reçu un courrier du directeur de l'EPAD l'informant qu'un protocole est en cours de signature avec cette société pour encadrer son projet sur la Défense. L'EPAD communiquera ce projet à la Ville dès qu'il sera signé et nous en saurons alors plus sur les intentions réelles de cette société.

La séance est levée mardi 31 mars à 3h15